

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS930

présenté par

M. Midy, rapporteur général, M. Masségli, rapporteur thématique Mme Clapot, rapporteure thématique Mme Le Hénanff, rapporteure thématique et Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 23

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle qui supprime une redondance avec une disposition prévue au 1° A de l'article 3.